

Compte rendu du Conseil Communautaire du 11 mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le onze du mois de mai, les membres du Conseil Communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Multi-Activités à Lembeye, sous la présidence de Monsieur Arthur FINZI.

Date de la convocation: 2 mai 2017

Nombre de conseillers en exercice : 99

Présents : M. Romain MORLANNE (Aast), M. Christian ROCHE (Andoins), Mme Maïté POTHIN (Anoye), Mme Marie-Odile RIGAUD (Arricau-Bordes), Mme Martine LOUSTAU (Arrien), M. Michel CANTOUNET (Arroses), M. Philippe TRUCO (Aurions-Idernes), M. Bernard BURON (Barinque), M. Maurice MINVIELLE (Barzun), M. Sébastien DIAZ (suppléant Bedeille), M. Paul CAZENAVE (suppléant Bernadets), M. François DUBERTRAND (Bétracq), M. Thierry CARRERE (Buros), M. Michel ARRIBE (Buros), Mme Marie-Claude CHATELIN (Buros), Mme Josiane VAUTTIER (Buros), M. Charles MURRILO (Cadillon), M. Robert GAYE (Castillon-Lembeye), M. Raymond SANSOT (Corbère-Aberes), M. Georges LAMAZERE (Crouseilles), M. Xavier BOUDIGUE (Eslourenties-Daban), Mme Régine BERGERET (Espechède), M. Jean-Pierre BARRERE (Espoey), M. Jean-Jacques LASCASSIES (Espoey), M. Michel MAGENDIE (Gabaston), M. Pierre PEILHET (Gayon), Mme Martine MONTAGUT (Ger), M. Bernard POUBLAN (Ger), Mme Evelyne PONNEAU (Ger), M. André MAGENDIE (Gomer), Mme Yolande COUSTET (Higuères-Souye), Mme Martine HURBAIN (Lalongue), M. Patrick BARBE (Lannecaube), M. Michel JANTROY (Lassere), M. Jean-Michel DESSERE (Lembeye), M. Eric NOUNY (Lespourcy), M. Jean-Paul LAGARRUE (Limendous), M. Frédéric LAHORE (Lourenties), Mme Isabelle MONTAUBAN (Luc-Armau), M. Christian ROUMIGOU (Lucarre), M. Arnaud BRIERE (Lussagnet-Lusson), Mme Eliane CAPDEVIELLE (Maspie-Lalonquere-Juillacq), Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX (Monpezat), M. Dino FORTE (Morlaàs), M. Gérard CONGIU (Morlaàs), M. Pierre COSTE (Morlaàs), M. Robert DEMONTE (Morlaàs), M. Jean-Claude GARIMBAY (Morlaàs), M. Joël SEGOT (Morlaàs), M. Claude BORDE-BAYLACQ (Nousty), M. Pierre ARMAU (Peyrelongue-Abos), M. Serge PARZANI (suppléant Ponson-Dessus), M. Didier LARRAZABAL (Pontacq), M. Christophe VOISIN (Pontacq), M. Alban LACAIZE (Riupeyrous), M. Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), M. Arthur FINZI (Saint-Castin), M. Christian CASTERAN (Saint-Jammes), M. Philippe CASTETS (Samsons-Lion), M. Lucien LARROZE (Sedzère), M. René BAUD (Séméacq-Blachon), M. Jacques POTHUAUD (suppléant Serres-Morlaàs), M. Michel CHANTRE (Simacourbe), M. Alain TREPEU (Soumoulou), Mme Dominique BAZES (Soumoulou), M. Bernard MASSIGNAN (Soumoulou), Mme Sylvette NOGUES (Urost),

Représentés : Mme Myriam CUILLET (Abère) ayant donné pouvoir à M. Arthur FINZI, M. Fabien MINVIELLE (Livron) ayant donné pouvoir à M. Maurice MINVIELLE, Mme Sylvie POUTS (Nousty) ayant donné pouvoir à M. Claude BORDE-BAYLACQ, Mme Chrystelle CAZENAVE (Pontacq) ayant donné pouvoir à M. Christophe VOISIN, M. Henri SOUSBIELLE (Pontacq) ayant donné pouvoir à M. Didier LARRAZABAL,

Absents excusés: Mme Christelle DESCLAUX (Anos), M. Vincent ROUSTAA (Baleix), M. Claude LAGARRUE (Bassillon-Vauze), M. Pascal BOURGUINAT (Cosledaa-Lube-Boast), M. Jean-Pierre JEANTET (Escoubès), M. Jean-Michel VIGNAU (Escures), M. Jean-Paul MATTEI (Ger), Mme Elisabeth BOINOT (Gerderest), M. Olivier LARBIOUZE (Hours), M. Mathieu LAFARGUE (Labatmale), M. Bernard MARCHENAY (Lespielle), M. Bernard CACHEIRO (Lombia), M. Daniel VELEZ (Lucgarier), M. Robert CARTER (Maucor), M. Marc GAIRIN (Momy), M. Alain DEPOORTER (Monassut-Audiracq), M. Gabriel HUGUES (Moncaup), Mme Sandrine COPIN-CAZALIS (Morlaàs), Mme Huguette DOMENGES (Morlaàs), Mme Eliane LAPORTE-LIBSON (Morlaàs), Mme Pierrette LASSEGNORE (Morlaàs), M. DAVID Gilbert (Nousty), M. Jean-Marc FOURCADE (Ouillon), Mme Monique LARBEYOU (Pontacq), Mme Françoise LARRE (Pontacq), M. Benoît MARINE (Saint-Laurent-Bretagne), M. Bernard LASSERE (Saubole).

Après avoir effectué l'appel nominal des élus, le Président a constaté que les règles de quorum étaient atteintes.

En préambule à la séance, le Président informe l'assemblée que les assises du territoire auront lieu le samedi 17 juin en matinée. Les invitations seront envoyées en temps et en heure.

Par ailleurs, la délibération n°2017-1402-5.6-1 sur l'indemnisation de fonction des élus peut désormais s'appliquer aux conseillers délégués, le délai de deux mois étant dépassé. Un arrêté sera donc pris dans les prochains jours afin d'acter l'indemnisation à compter du 1^{er} mai 2017.

Enfin, il est proposé aux conseillers communautaires non indemnisés de solliciter les documents nécessaires au remboursement des frais de déplacement auprès des services communautaires.

ACTION SOCIALE

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Rapporteur : Monsieur Michel CHANTRE, 2^{ème} Vice-Président, en charge du Lien Social

L'arrêté préfectoral n°64-2016-07-22-009 portant création de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn par fusion des Communautés de Communes Ousse-Gabas, du Pays de Morlaàs et du Canton de Lembeye en Vic-Bilh liste, au titre des compétences optionnelles de la nouvelle intercommunalité, « l'action sociale d'intérêt communautaire ».

En annexe, il est précisé ainsi qu'il suit le contenu de cette thématique :

CC du pays de Morlààs

- Politique d'intervention en faveur de l'enfance et de la jeunesse consistant en l'étude, la réalisation et la gestion des structures ou activités destinées :
 - à la petite enfance, qu'elles soient existantes (Relais Assistantes Maternelles, Structure Multi-accueil Los Parpalhoùs) ou à venir (à Buros ou ailleurs si le projet sur cette commune venait à ne plus y être désiré pour quelque raison que ce soit)
 - aux loisirs ayant lieu les mercredis après la classe et pendant les temps de congés scolaires dans le cadre d'un accueil de loisir sans hébergement ou d'autres actions type celles exercées dans le cadre d'un Contrat Educatif Local présents ou à venir pour les 3-11 ans non révolus.
 - aux loisirs ayant lieu les mercredis et pendant les temps de congés scolaires dans le cadre d'activités type « Espace Jeunes » pour les 11-18 ans non révolus.

CC du canton de Lembeye en Vic-Bilh

- Création de structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées autonomes et/ou dépendantes : MARPA, EHPAD...
- Création et gestion d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales.
- Création et gestion d'un Centre Socio-culturel Intercommunal.
- Actions collectives d'accompagnement social des personnes dépendantes et/ou isolées : portage de repas, coordination de services CLIC.
- Actions collectives d'accompagnement social des demandeurs d'emploi et personnes défavorisées : Mission Locale Rurale pour l'Emploi.
- Définition d'une politique cantonale concernant l'accompagnement des jeunes hors temps scolaire, type contrat éducatif local et temps libre et ou tout dispositif qui pourrait s'y substituer.
- Réflexion et définition d'une politique cantonale concernant l'accueil et l'animation de la petite enfance (0-3ans) de l'enfance et des adolescents.
- Réalisation et gestion d'équipements destinés à l'accueil et à l'animation de la petite enfance (0-3 ans) de l'enfance et de l'adolescence : halte-garderie, réseau d'assistance maternelle, programme VICS-BILL et/ou tout équipement-dispositif dans ce domaine pouvant s'y rajouter.
- Définition d'une politique cantonale concernant le soutien scolaire.
- Création et gestion d'une maison médicale pluridisciplinaire et/ou de la santé.
- Actions de soutien des employeurs dans le cadre des frais de formation des aides-ménagères.
- Création d'une cellule de veille et de suivi des personnes isolées.
- Assistance à l'accueil d'urgence.
- Aides ponctuelles aux situations d'urgence.

CC Ousse-Gabas

- Etudes et mise en place d'équipements et de services en faveur de la petite enfance, l'adolescence, la jeunesse et le troisième âge.
- Appui et accompagnement à l'insertion professionnelle, lutte contre la précarité par le renforcement des moyens existants et par la mise en place de moyens complémentaires.

Par ailleurs, le 16 mars 2017, a été publié sur le site de l'Agence Régionale de Santé, l'appel à projet médico-social n°2017, intitulé « EHPAD LEMBEYE », consistant en la création de 66 places d'hébergement permanent, de 2 places d'hébergement temporaire, de 6 places d'accueil de jour et d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places en EHPAD. L'Agence Régionale de Santé (ARS) part du constat que l'accueil des personnes âgées en institution se réalise de plus en plus tard, pour des durées de séjour se réduisant, avec un état de dépendance important et donc une prise en charge de plus en plus lourde. De plus, les personnes âgées souhaitent rester au domicile le plus longtemps possible, ce qui influe également sur l'état des aidants, ce qui doit conduire les établissements à élaborer des passerelles avec le domicile. La candidature à cet appel à projet devra être déposée selon le cahier des charges élaboré et dans les formes mentionnées pour le 17 mai 2017 à minuit par voie postale à la fois à l'ARS et auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques.

I. Rappel des démarches engagées

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn peut donc largement s'appuyer sur tout le travail réalisé depuis 2001 par la Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh, laquelle a été accompagnée dans sa réflexion par un Comité de Pilotage associant élus et représentants de l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre de la problématique.

A la suite d'une étude diligentée par l'intercommunalité, il est apparu un sous-équipement du secteur Béarn Adour avec notamment une absence de structure collective sur la zone gérontologique du canton de Lembeye alors même que le taux de personnes âgées de plus de 75 ans est élevé. Les conséquences sont :

- l'isolement et la dégradation très rapide de l'état de santé des personnes concernées ;
- la fragilisation de l'environnement médico-social mis en place par la collectivité ;
- une moindre activité économique fragilisant davantage le territoire.

Dès lors, est apparue nécessaire la création d'un EHPAD, venant en complément de la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) située sur Lembeye. De plus, sont actées :

- l'habilitation de l'établissement à l'aide sociale afin de garantir un accès correspondant à la sociologie du territoire (faiblesse des ressources) ;
- la capacité d'accueil suffisante pour garantir un coût de fonctionnement compatible avec les prix journaliers moyens pratiqués dans le Département.

En juin 2009, le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale d'Aquitaine validait, après le Département, le projet présenté, à savoir un EHPAD de 78 lits d'hébergement permanent (dont 22 Alzheimer), 2 lits d'hébergement temporaire et 2 places d'accueil de jour, sur les bases suivantes :

- maîtrise d'ouvrage communautaire ;
- lieu d'implantation : la commune de Lembeye (la Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh a acquis le terrain nécessaire, en proximité immédiate de la Maison de la Santé et de commerces) ;
- personnel sous statut fonction publique territoriale ;
- recours au cabinet Action 3 pour accompagnement, à la Société d'Équipement des Pyrénées-Atlantiques (SEPA) dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et au Cabinet DARRIES (de Soustons) dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre après concours.

Ainsi, la Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh a déjà dépensé 427 000 € pour ce projet.

Faute de financement de la part de l'Etat, malgré une réactualisation du dossier en 2012, le dossier n'a pu recevoir d'autorisation de l'ARS. Les élus de la Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh ont malgré tout poursuivi le travail et les recherches de coopération et d'appui. Ainsi, l'esquisse architecturale a été travaillée tout au long de la réflexion.

L'octroi des financements nécessaires au fonctionnement du futur EHPAD par la Secrétaire d'Etat aux Personnes Agées, confirmé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (655 000 € sur la base d'un Groupe Iso-Ressources (GIR) théorique + 66 000 € sur les lits de répit et accueil de jour au titre de l'enveloppe « soins ») en avril 2016 a permis de faire se développer à nouveau le dossier.

II. Présentation succincte du projet d'EHPAD

Il faut tout d'abord prendre conscience qu'il est extrêmement rare désormais qu'une collectivité se voit délivrer l'autorisation pour la création de ce genre d'établissement : ainsi seuls le village « Alzheimer » dans les Landes et l'EHPAD de Lembeye ont été autorisés. Ensuite, l'échéance de ce type de projet est de 2 à 3 ans, ce qui laisse le temps de travailler l'ensemble des détails.

Un document sera projeté en séance détaillant les propositions de réponse à l'appel à projet et présentant l'esquisse du bâtiment.

Depuis le 19 janvier 2017, un comité de pilotage transitoire a été mis en place, comprenant le Président, les Présidents des anciens territoires, le conseiller communautaire délégué aux Finances, un conseiller communautaire expert dans le domaine de l'Action Sociale ainsi que le Maire de la commune d'implantation. Compte tenu de la rapidité avec laquelle il sera nécessaire de répondre, une commission Lien Social s'est tenue le 26 avril dernier tandis que le Bureau communautaire débattait de la question le 4 mai.

Il est bien entendu impératif de répondre à la demande de l'ARS et du Département, à savoir 66 places d'hébergement permanent, 2 places d'hébergement temporaire, 6 places d'accueil de jour et un PASA de 12 places, pour une surface de 3 943 m² SDO, locaux techniques compris.

Les agréments sollicités seraient les suivants :

- aide sociale ;
- dérogation pour les personnes de moins de 60 ans ;
- convention Aide Personnalisée au Logement ;
- tout type de convention adaptée.

Ce projet a pour objectifs de répondre à un certain nombre de problématiques qui se retrouvent sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, à savoir :

- le maintien des personnes âgées le plus proche de leur domicile afin d'éviter leur éloignement de leur réseau familial et social ;
- l'augmentation de l'offre d'accueil pour les personnes atteintes d'Alzheimer ou de toute autre maladie du même type ;
- la préservation des soutiens familiaux par diverses aides, notamment par des formules de répit « l'aide aux aidants » ;

- l'inscription dans un réseau de soins, ce qui permettra également de maintenir, voire accroître, l'offre médicale et paramédicale « élargissement du périmètre d'intervention de l'accueil de jour » ;
- le développement des soutiens à domicile ;
- le développement économique et social du territoire par la création de services, d'emplois et le recours au développement durable.

Les principes généraux du projet s'articuleraient autour de :

- l'accompagnement dans les dépendances et l'autonomie des personnes concernées par tous les types de prises en charge possibles, pas seulement médicamenteuse (ex : méthode Montessori déclinée pour les personnes âgées...) ;
- la conception architecturale et un aménagement des lieux de vie induisant, sinon une récupération de l'autonomie, du moins un maintien des capacités restantes ;
- la préservation des liens familiaux (accueil des familles, recherche de leur implication dans les projets de vie et de soins...).

Financièrement parlant, il s'agit d'un **investissement** de 7 650 000 € HT environ, pour lequel il pourrait être sollicité :

- 1 071 000 € au titre du Département ;
- 1 000 000 € pour le Plan d'Aide à l'Investissement ;
- 150 000 € au titre de la DETR ;
- 100 000 € de la part de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ;
- 115 000 € émanant des caisses de retraite ;
- 5 300 000 € environ au titre d'un emprunt contracté par la collectivité (en cas de portage direct par l'intercommunalité).

Le reliquat serait financé par la collectivité et le fonds de compensation de la TVA si le conseil venait à adopter un portage par la communauté. Des alternatives pourraient être trouvées par le biais d'une Société Civile Immobilière (sous réserve de faisabilité juridique) ou d'une société d'économie mixte à opération unique (Semop), voire même une maîtrise d'ouvrage portée par un bailleur social. Il a été exclu tout recours à une maîtrise d'ouvrage privée, les résidents ne pouvant alors pas bénéficier d'aides type « APL ».

En ce qui concerne le **fonctionnement**, il faut impérativement respecter dans le prix moyen de journée de 52,29 € fixé par le Département des Pyrénées-Atlantiques. Les premières propositions de dépenses de personnel sont articulées autour de 0,73 ETP par résident. Il faut savoir qu'entre les aides d'Etat, du Département et les participations des résidents et caisses de retraite, l'équilibre doit être réalisé. Le débat a eu lieu notamment sur les divers modes de gestion entre un Centre Intercommunal d'Action Sociale et une association locale incluant et confortant le rôle des élus dans la gestion du futur EHPAD. Ce schéma semble retenir l'intérêt du comité de pilotage.

Monsieur LACAZE fait part de son sentiment : il siège à l'ARS depuis 2010 et se trouve donc bien placé pour dire qu'il était inespéré que ce projet voit le jour, sans les démarches politiques (au sens nobles) engagées par Monsieur LABAZEE et Monsieur CHANTRE, à qui il rend hommage.

Il ne s'agit pas là que de la construction et du fonctionnement d'un EHPAD : c'est à partir de cet établissement que la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pourra créer un véritable pôle d'accompagnement de la personne âgée. Il conseille qu'un membre du personnel administratif figure au sein du Conseil d'Administration de la future association locale afin de représenter la collectivité ; il n'aura qu'une voix consultative.

Monsieur CAZENAVE regrette que les élus aient à se prononcer aussi vite sans avoir eu auparavant les budgets prévisionnels, tels qu'ils ont été présentés en séance. Le Président en convient mais le temps manque cruellement : les propositions ont été travaillées jusque tard dans l'après-midi. Il tient à rassurer l'assemblée : ce sont des chiffres correspondant à une structure classique, totalement encadrés par l'ARS et le Département. Aujourd'hui, l'assemblée a l'opportunité de créer enfin cet établissement ; cette possibilité ne s'offre que jusqu'au 17 mai 2017.

Sans réponse à l'appel à projet dans le délai, rien ne se fera sur le territoire. Tous les scénarii ont été étudiés et celui qui est proposé est le moins risqué pour la collectivité.

Monsieur BARRERE précise qu'en effet ce sera la SEMOP (*Société d'Economie Mixte à Opération Unique*) qui supportera l'investissement et l'association locale le fonctionnement. Le Président rajoute que le choix final sera fait après, avec tous les éléments nécessaires à disposition.

A la question de Monsieur VOISIN demandant pour quelles raisons le recours au privé a été écarté, il est répondu qu'il a été choisi de recourir aux meilleurs moyens de bâtir une politique en faveur des personnes âgées qui corresponde aux besoins du territoire, ce même si effectivement la collectivité devra garantir les emplois pour le compte du bailleur ou de la SEMOP. Monsieur LACAZE précise également que le privé aurait eu des prix de journée élevés, les résidents n'auraient pas pu prétendre à l'allocation personnalisée au logement ; Qu'advierait-il alors de notre population ?

Monsieur DESSÉRÉ comprend que, pour certains élus, la décision qui leur est soumise soit compliquée à prendre. En ce qui le concerne, le projet a toute son importance sur le plan social, humain et pour le service à la personne. Il ne faut pas non plus omettre les créations d'emplois générées, environ une cinquantaine, ce qui n'est pas négligeable. Il faut que ce soit la Communauté de Communes du Nord Est Béarn qui porte le projet. Il souhaite rassurer ses collègues : il s'agit là de prendre des options sur un dossier travaillé par la Communauté de Communes de Lembeye en Vic-Bilh depuis 15 ans et d'arrache-pied au titre de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn entre le 24 avril et ce 11 mai.

Il faudra ensuite continuer en observant ce qui se fait ailleurs.

Monsieur SEGOT souligne également le travail réalisé et comprend aussi la position de ceux qui regrettent de ne pas avoir eu de chiffre avant.

Monsieur POTHUAUD fait rapidement part de l'expérience de la commune de Serres-Morlaàs, en projet avec un bailleur social pour une résidence « Personnes Agées ».

Monsieur CARRERE rappelle le contexte : il s'agit de répondre à l'appel à projet lancé par l'ARS et le Département. Il sera le seul EHAP dans le département et pour un moment :

- souhaitons-nous une maison de retraite sur notre territoire, d'ici deux à trois ans ?
- si oui, sur quelles bases ?

Le travail est loin d'être terminé !

Après avoir entendu le Vice-Président en charge du lien social dans ses explications complémentaires,

Après en avoir largement délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réalisation d'un EHPAD sur la commune de Lembeye ;

DECIDE de se porter maître d'ouvrage de l'opération ;

DECIDE de confier à un bailleur social le portage immobilier sans pour autant exclure la mise en place d'un partenariat avec un bailleur social de type Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) ;

DECIDE de confier la gestion du futur équipement à une association locale spécifiquement créée et de constituer une association locale composée majoritairement d'élus locaux ;

AUTORISE le Président à déposer un dossier en réponse à l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence Régionale de Santé ;

MANDATE le Président pour signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le Président remercie l'ensemble des élus pour avoir fait preuve d'un bel esprit communautaire. Monsieur CHANTRE le rejoint, avec une pensée particulière pour le COPIL de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh et le travail énorme réalisé par Monsieur SAVINEAU.

Fin de la séance à 22h00.

Vous voudrez bien faire part de vos remarques avant le 31 mai 2017.